

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2026**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 50  
Nb. de représentés : 3  
Nb. d'absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 2/25 :**

Délibération portant majoration des indemnités de fonction des élus

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, BOYER EPOUSE DIJOUX Moze, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FONTAINE Emilie (par Monsieur NARIA Olivier), AHO NIENNE Sandrine (par Monsieur LORION David), SARPEDON Jean François (par Madame K/BIDI Emeline).

**ABSENTS :**

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 20 avril 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 avril 2026.



Accusé de réception par préfecture  
974-2197406-20260415-2026-2-25-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2026  
Date de réception préfecture : 17/04/2026  
**David LORION**

**Affaire n°2/25 : Délibération portant majoration des indemnités de fonction des élus.**

Direction des Ressources

Le Maire informe l'Assemblée :

Vu les Articles L 2123-20, L.2123-22 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la Loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité dans l'action publique,

Vu le procès-verbal du 28 mars 2026 portant installation du Conseil municipal, élection du Maire et fixant le nombre d'adjoints et élection des adjoints,

Vu la délibération n°2/17 en date du 15 Avril 2026 fixant et répartissant les indemnités de fonction des élus

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de voter les majorations d'indemnités de fonction par rapport à celles votées par le Conseil Municipal dans les limites prévues par l'article L2123-23, par le I de l'article L2123-24, par le III de l'article L2123-24-1 du CGCT, pour les communes chefs-lieux d'arrondissement,

Considérant qu'en application de l'article L2123-22 du CGCT, l'application de majorations aux indemnités de fonction fait l'objet d'un vote distinct, intervenant après celui fixant le montant des indemnités de fonction et dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale définie au II de l'article L. 2123-24,

Considérant que la Commune de Saint-Pierre est chef-lieu d'arrondissement, et qu'à ce titre les indemnités de fonction des élus peuvent être majorées au maximum jusqu'à 20%,

Considérant qu'en application de l'article L.2123-20-1-III du CGCT : « Toute délibération du Conseil Municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du Conseil Municipal ».

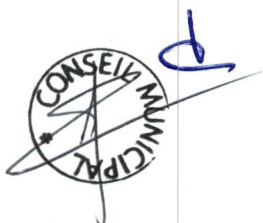
**Compte tenu de ces éléments,**

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (8 contre(s) (TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François (représenté par Mme K/BIDI Emeline), LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle)), DECIDE :**

- **D'APPLIQUER la majoration de fonction de 20 % au titre de Commune chef-lieu d'arrondissement aux indemnités des élus selon les modalités suivantes :**

	Nombre	Majoration de 20% pour les communes chefs-lieux d'arrondissement
Maire	1	non
Adjoints	20	oui
Conseillers Municipaux délégués de quartier	5	oui
Conseillers Municipaux délégués	16	oui

**Le Maire précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget au chapitre 65.**



P/EXTRAIT DE FORME,  
LE MAIRE



David LORION

Casé de réception en préfecture  
N° 219740164-20260415-2026-2-25-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2026  
Date de réception préfecture : 17/04/2026